



**SNES Martinique**

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses  
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : [s3mar@snes.edu](mailto:s3mar@snes.edu)

site Internet : [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu)

CPPAP n° 0608 S 05185  
Dépôt légal L100-00 -528/2003  
Directeur de publication :  
Yvon JOSEPH-HENRI



**18 DECEMBRE 2006**  
**GREVE NATIONALE**

A l'appel national du SNES-FSU, du SNEP-FSU, du SNUEP-FSU, du SNETAA, du SNALC, de la CGT

Face à la plus grande menace contre les métiers de l'éducation ;  
contre la généralisation des contrats précaires, contre le chômage ;  
contre la baisse orchestrée du niveau scolaire.....  
contre les chefaillons et les 35 heures qui en cachent 42 ;  
contre la baisse drastique de nos salaires ;

Nous appelons l'ensemble des personnels à cesser le travail et à faire un succès de cette **deuxième étape dans la mobilisation des personnels**. La lutte sera longue ! Il nous faut intensifier la lutte et l'élargir.

**9 heures : au rectorat !**

Ce qui nous attend...



... les 35 heures !

**SOMMAIRE**

Editorial	Page 1
Le dispositif « Ambition Réussite »	Page 2
IUFM	Page 3
Personnels polyvalents	Page 4
VIE SCOLAIRE	Page 5
CAE-CAV	Page 7
Elections au CA des EPLE	Page 7

**EDITORIAL**

Les élections au sein de la FSU sont terminées. Le taux de participation au SNES avoisine les 50% et environ 70% des établissements ont voté.

Peu importe le résultat, et qui pourrait être vainqueur : il n'y a qu'un vainqueur, les militants s'ils ont voté et donc s'ils ont exercé leur droit élémentaire de dire ce

qu'ils pensent. Il ne peut en effet y avoir de syndicat fort et offensif que si les syndiqués se sentent concernés par les problèmes syndicaux.

Après tout, on a le syndicat qu'on mérite.

Or, si le SNES est efficace dans son action de défense des personnels, c'est grâce au dévouement d'un bon nombre de camarades auxquels nous tenons ici à rendre hommage. Merci aux secrétaires de section et à leur bureau, pour avoir organisé le vote et fait voter les collègues. Merci aux collègues qui ont pris la peine de voter, dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles. Merci enfin aux membres du bureau, à ceux des listes en présence, qui ont témoigné de leur intérêt pour la chose syndicale.

Maintenant, il nous reste encore le congrès et la lutte syndicale. Or c'est cette lutte qui devrait mobiliser nos efforts, et le congrès ne devrait être que le reflet de cette préoccupation de nous tous.

Après l'impact désastreux de 2003 sur la jeunesse, nous devons tous avoir conscience que nous portons la responsabilité de la crédibilité du syndicat et de la fédération : il importe que nous mettions tout en œuvre pour faire reculer cette politique de désagrégation de notre métier et de la fonction publique de l'Education Nationale.

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

### **Des nouvelles du dispositif « Ambition Réussite »**

Le dispositif « Ambition Réussite » a mis beaucoup de temps à se mettre en place, si l'on considère qu'il s'est mis en place...

En effet, pendant tout le mois de septembre, les professeurs référents n'ont pas vraiment pris les élèves en charge. Il fallait selon eux « cibler les élèves en difficultés » afin de les orienter vers le nouveau dispositif. Aujourd'hui, il semble que la prise en charge des élèves soit effective...

Mais que font vraiment les professeurs référents quand ils ont en charge les élèves ?

Il semble que le travail effectué ne soit pas si différent de ce que l'on faisait antérieurement, et que l'on appelait « soutien ». Il n'y a donc pas vraiment de changement brusque et radical par rapport aux « heures de soutien, d'études dirigées, ou encore d'études encadrées » que l'on faisait précédemment. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur ce dispositif « innovant ». Où est l'innovation ? A part

quelques moyens médiocres distribués ça et là, et surtout pris ailleurs pour les établissements en difficultés, rien ne semble différent. Tout ce battage médiatique pour ça...

Des professeurs référents en plus, 2 ou 3 assistants pédagogiques qui prennent de petits groupes d'élèves, et l'ensemble des professeurs de l'établissement qui continuent à ramer avec les classes... Quel changement !!!

Mais ce n'est pas tout ! Il fallait imposer aux professeurs (essentiellement de français et de mathématiques) des réunions de coordination. En plus des classes difficiles à gérer, il faut se réunir et songer à des projets !

Dans l'un des établissements classés « Ambition Réussite » de l'Académie faisant partie du dispositif, il a été dit par un des professeurs référents lors d'une réunion où tout le personnel était convié « Nous avons réuni l'ensemble des collègues de lettres modernes, et 2 collègues étaient absents ». Quand on parlait de hiérarchie intermédiaire ! Depuis quand les professeurs référents sont-ils devenus des chefs de service contrôlant les absences des collègues à des réunions ?

De plus, dans certains établissements « Ambition Réussite », un ensemble de dispositifs se superposent : certains élèves bénéficient des cours de FLE (Français Langue Etrangère), ce sont aussi souvent les mêmes qui bénéficient de cours dispensés par les Personnels de la MGI (Mission Générale d'Insertion), et par les professeurs référents. Les élèves en difficultés font donc, au final, essentiellement... du français et des mathématiques ! Le SNES avait bien mis en garde contre les risques d'aboutir à une éducation à deux vitesses. Les élèves qui n'ont pas de difficultés particulières reçoivent un enseignement dans toutes les disciplines, et les autres sont enlevés plusieurs fois dans la semaine des cours inscrits à leur emploi du temps, pour faire du français et des mathématiques ! Il est là notre socle commun : l'ambition du gouvernement pour sa jeunesse est qu'elle sache lire, écrire et compter. Les élèves en difficultés n'ont plus le droit de savoir dessiner, peindre, chanter, apprendre l'histoire, etc...

Le nouvel adage de l'Education Nationale sera donc : « Tu dois seulement savoir lire, écrire et compter. Le reste est superficiel !! ».

**Valérie VERTALE**  
**Co-secrétaire académique adjointe du SNES Martinique**

**Etudiants, stagiaires :  
la démocratie à l'IUFM, une utopie ?**

Le SNES/FSU et le SNUIPP/FSU **avaient obtenu une audience** auprès de Mr PAGO, directeur de l'IUFM de Martinique, le 25/10/2006.

1. Nous tenions à avoir des précisions sur la tenue des élections et ce, sur plusieurs points :

- Les représentants des usagers (vous) ne siègent pas lors du vote du budget de l'IUFM. Deux raisons à cela : d'une part, le fait que le budget doit être voté tôt (fonctionnement de l'IUFM, nouvelles règles financières ministérielles) et d'autre part l'impossibilité de tenir les élections plus tôt, au risque de ne pas voir figurer les étudiants PLC1 et stagiaires en situation. Aucune solution sur ce point, si ce n'est de faire revenir les anciens usagers.
- Mr PAGO nous avait assuré de la présence des collègues stagiaires en situation lors du scrutin du 8 novembre. Il n'en était rien, de plus un collègue s'est vu refuser la possibilité de voter.
- De fait **ni les PLC1, ni les PLC2, ni les stagiaires** en situation n'étaient présents sur le site de l'IUFM pendant le scrutin du 8 novembre. On ne peut nous opposer la difficulté de réunir tous les usagers (PE, PLC) lors du vote, il suffit de consulter les plannings de l'IUFM (hyperplanning) et de s'apercevoir que le mardi 7 novembre l'ensemble des PE et PLC sont présents. Mieux encore le mardi 14 novembre les stagiaires en situation sont sur le site de l'IUFM. Lorsque l'on connaît la lourdeur du vote par correspondance, on se prend à suspecter une volonté de ne pas les faire participer au vote.
- L'ensemble des stagiaires en situation de l'académie ne semble pas être usagers de l'IUFM, c'est pourtant bien un droit, contrairement à ce qu'affirme la direction de l'IUFM. Si vous êtes stagiaires en situation et que vous n'êtes pas usager de l'IUFM, contactez-nous !

2. Nous avons également plusieurs questions sur les retours des anciens stagiaires concernant leur année d'IUFM, surtout axées sur la transparence du processus de validation/titularisation.

- Il nous a été confirmé que le processus d'évaluation IUFM (avis + rapport) et l'avis final doivent être

communiqués au stagiaire. Cela ne semble pas être le cas pour un certain nombre de PLC2. Il ne faut pas hésiter à saisir le SNES le cas échéant et ce dès le début de l'année si vous vous sentez en difficulté. Une fois le dossier transmis au rectorat, il faut, par contre, s'adresser à celui-ci après la tenue du dernier jury académique. La consultation de son dossier est un droit que l'administration oublie parfois.

- Notre souci d'informer les étudiants et stagiaires IUFM se heurte à la direction. Alors que nombre d'étudiants PLC1 ont reproché au SNES le manque d'informations sur les calendriers de mutation (avancée des dates de prises en compte des situations familiales), il nous est difficile de les contacter. Mr PAGO, après avoir consenti, lors de l'audience, à nous donner un listing avec les seuls Nom et Prénom des usagers de l'IUFM (sans aucune adresse, ni mail), se refuse maintenant à nous les communiquer. Le SNES a l'habitude de se voir opposer, à l'IUFM, une forte résistance de la part de l'administration, lorsqu'il s'agit de **vous** informer sur **vos** droits. Pendant que nous tentons de nous faire entendre auprès de la direction de l'IUFM, nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible.

Un seul site qui vous donne toutes les adresses : <http://fsu.iufm.972.free.fr> ou un mail à [iufm@martinique.snes.edu](mailto:iufm@martinique.snes.edu)

**SW, Régis AUBRY,  
responsables SNES IUFM**

**Ci-dessous, la lettre que le SNES a envoyée  
à Monsieur PAGO, directeur de l'IUFM :**

Monsieur le directeur de l'IUFM,

Lors de notre audience du 8 novembre, vous nous aviez assuré de votre collaboration concernant la transmission par vos services de la liste des usagers de l'IUFM. Celle-ci ne devait comporter que le Nom et Prénom de ceux-ci.

Lors de notre entretien téléphonique du 14 novembre 2006, vous êtes revenu sur cette décision en arguant d'arguments juridiques sur la propriété des informations personnelles des usagers. Nous sommes le syndicat majoritaire aux élections professionnelles et représentons les personnels. Nous refusons d'une part d'être assimilés à la CASDEN, MGEN ou autres organisations en ce qui concerne la communication de données personnelles. Nous vous demandons, dans l'intérêt des personnels, de bien vouloir reconsidérer votre décision. Il nous paraît primordial d'informer nos collègues sur leurs droits, de les conseiller sur

leurs carrières et leurs choix de mutation. Le SNES tient également à vous rassurer : il s'est toujours inquiété de l'utilisation des données personnelles. Ainsi, c'est le seul syndicat à avoir saisi la CNIL concernant le module I-Prof et sa faible sécurisation des données.

Le scrutin des usagers du 8 novembre 2006 fait preuve d'une démocratie toute particulière. Alors que vous nous aviez assuré de la présence des professeurs stagiaires en situation, il s'est avéré qu'aucun d'entre eux n'était présent. D'ailleurs aucun professeur du second degré n'avait cours ce jour-là, alors que la veille, l'ensemble des PE et PLC étaient présents sur le site de l'IUFM. Pour plus de transparence et dans le souci d'une plus grande participation des PLC, nous vous demandons de bien vouloir instituer une réunion de fin d'année avec l'ensemble des organisations syndicales présentes à l'IUFM pour définir une date de scrutin ainsi qu'un planning de réunions syndicales.

**SW, Régis AUBRY,  
responsables SNES IUFM**

### **Personnels polyvalents...**

La pression des autorités sur les collègues a dépassé les limites du supportable et de l'imbécillité. A moins que ....

Nos collègues du collège Trénel de Rivière Salée auquel le S3 rendait dernièrement visite nous ont fait part de leur désarroi : un enfant épileptique étant scolarisé dans l'établissement, une note fut adressée à l'ensemble des collègues de la classe concernée sur la conduite à tenir en cas de crise :

*Allonger l'enfant, faire attention qu'il ne se morde pas la langue et ne s'étouffe pas, téléphoner aux autorités administratives, et lui faire une piqûre intra rectale.*

On aurait bondi à moins !

D'une part, nous avons demandé si le collège Trénel était doté de téléphones dans les salles. Las ! Pas l'ombre d'un téléphone même pour un groupe de salles !

Dès lors, cela signifie qu'une nouvelle fois, l'Etat demande à ses administrés de se fournir à sa place en téléphone. A quand la facture pour l'électricité dans les salles de classe ? voire la location de la salle de classe ?

Mais le clou (si l'on peut dire !) est bien dans la piqûre intra rectale !... en cas d'absence de l'infirmier. Et l'une de nos collègues de s'inquiéter : ne risque-t-elle pas une condamnation pour non assistance à personne en danger ?

Il faut donc rappeler un certain nombre d'éléments de base :

1. Nous ne sommes pas des médecins, ni des infirmiers : sait-on qu'on peut être poursuivi pour avoir assuré un acte médical sans en avoir les titres ? Et si l'acte tournait mal ? Si, du fait de l'agitation de l'enfant une blessure survenait ? Notre collègue pourrait se retrouver devant un tribunal pénal !
2. La notion d'assistance ou de non assistance à personne en danger ne suppose pas de faire n'importe quoi ! En ce qui concerne notre responsabilité vis-à-vis d'un de nos élèves, nous avons une responsabilité de moyens. Pour comprendre plus aisément, un professeur, un médecin, un infirmier doit simplement démontrer qu'il a pris toutes les précautions pour assurer la sécurité de celui dont il avait la responsabilité. En cas de crise d'épilepsie, nous ne pouvons quitter notre salle de classe. Nous devons donc envoyer un élève au secrétariat du chef d'établissement pour l'en informer. Il nous reste alors à attendre son arrivée pour lui passer le relais.

Comment, d'une chose simple en arrivons-nous à une usine à gaz qui décharge le chef d'établissement et le monde médical de leurs responsabilités ? Ceci est tout à fait symptomatique des dérives que nous accompagnons nous-mêmes ! Nous anticipons sur ce qui nous pend au nez !

Lorsque nous avons abordé cet exemple au dernier stage collège, plusieurs collègues sont venus confirmer nos dires : oui, à l'IUFM, on demande aux collègues de passer un diplôme de secouriste. De même on demande à certains stagiaires d'avoir leur BAFA....

Secouriste, animateur boy-scout, conseiller d'orientation, cpe (note de vie scolaire), on voit qu'il y a de quoi occuper 35 heures ! Voilà pourquoi il nous faut lutter pour rester ce que nous sommes : des professeurs, c'est-à-dire des transmetteurs de connaissances. A chacun son métier.

**Yvon JOSEPH-HENRI  
Secrétaire académique du SNES Martinique**

**Collectif CPE du 24 octobre 2006**

Le collectif des Conseillers Principaux d'Education, qui s'est tenu au COPES le 24 octobre 2006, fut l'occasion pour les collègues d'échanger sur les thèmes suivants :

- Sconet (logiciel de scolarité par le net qui remplace GEP)
- La dilution des missions du CPE
- La note de vie scolaire
- La gestion des Assistants d'Education- des Contrats d'avenir et d'accompagnement à l'emploi
- La formation initiale et continue
- Le contrat de responsabilité parentale
- La vision du métier de CPE par l'équipe de direction
- L'ARTT (aménagement et réduction du temps de travail)
- Les postes au concours
- Le conseil pédagogique
- Le « Manifeste pour le métier de CPE » : défendre notre identité.

...Un menu copieux pour des échanges très denses et, finalement, une journée réussie ! Après un débat en plénière qui a permis aux 43 participants de s'exprimer librement sur les différents thèmes, nous avons mis en place trois commissions pour l'après-midi :

\* La **commission n°1** s'est chargée de la motion « revendications ».

\* La **commission n°2** a traité de « l'identité professionnelle ».

\* La **commission n°3** a travaillé sur l'élaboration du « Manifeste pour le métier », qui fait l'objet d'une réflexion dans toutes les académies et dont l'objectif est de devenir un texte national.

Quelques faits marquants méritent d'être rappelés :

**Le logiciel Sconet** est absolument inopérant en l'état et ne permet pas aux CPE de remplir efficacement leur mission de gestion de l'assiduité. L'application est excessivement lente et ne propose ni la convivialité ni les fonctionnalités évoluées de certains logiciels privés comme Molière ou Pronote. De plus, les collègues considèrent que l'hébergement des données par le Rectorat pose un problème éthique

fondamental. Cette situation peut déboucher sur des dérives regrettables (confidentialité aléatoire, contrôle décalé de l'établissement et de ses actes, « flicage » en règle et en temps réel du travail des agents par le biais de leur identifiant et de leur numéro NUMEN, etc.).

Le temps consacré à nos missions statutaires est de plus en plus rongé par **un nombre croissant de tâches périphériques** à caractère administratif. En fait, beaucoup de CPE se voient confier des responsabilités qui relèvent du secrétariat de direction (inscriptions administratives des élèves, certificats de scolarité, gestion des dossiers scolaires, exeat, circulaires destinées aux élèves, ...). Cette situation ne peut perdurer.

Concernant **la note de vie scolaire**, il convient de rappeler qu'elle relève de la responsabilité du chef d'établissement et, qu'en aucun cas, elle ne saurait être une note gérée et attribuée par le CPE. Ce n'est pas la note du service « vie scolaire ».

**Le remplacement des Assistants d'Education** pose véritablement problème car le processus est trop long et pénalise fortement l'organisation des services de vie scolaire. Il est urgent que la copie soit revue pour que soient allégées les démarches administratives nécessaires, favorisant ainsi une remise en route plus prompte de l'encadrement et de la surveillance des élèves.

A propos de **la formation initiale**, le collectif pense que des améliorations structurelles pourraient permettre de mieux prendre en charge les étudiants, mais considère que la principale carence vient des étudiants eux-mêmes. Ces derniers, malgré parfois des niveaux d'études élevés, ne parviennent pas à rentrer dans la dynamique du concours et de ses exigences.

Quant à **la formation continue**, s'il est évident que les restrictions budgétaires ont ébranlé son fonctionnement, le collectif considère que les CPE ont aussi droit à des formations de haut niveau. En effet, au-delà des rencontres de bassins sur des thèmes importants pour la catégorie et qui nous donnent l'occasion d'échanger avec nos collègues, le collectif souhaite que tout soit mis en œuvre pour que des professionnels spécialisés sur des champs disciplinaires donnés puissent apporter aux CPE des outils performants. En outre, le collectif considère que cette formation doit se faire sur la base du volontariat et rester une démarche personnelle

**Le contrat de responsabilité parentale** (Décret n° 2006-1104) a pour objectif d'apporter un

soutien et un accompagnement aux parents en difficulté. Il est proposé par le Président du Conseil Général, à sa propre initiative ou à l'initiative du Maire, du Chef d'établissement ou de l'Inspecteur d'Académie, en cas d'absentéisme scolaire grave, de trouble porté au fonctionnement d'un établissement, ou de toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale. Il rappellera aux parents leurs droits et leurs devoirs et leur offrira une aide et un accompagnement social pour les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Le suivi proposé aux parents pourra s'appuyer sur les réseaux d'écoute et d'accompagnement à la parentalité, sur les dispositifs de réussite éducative ou sur toute autre mesure d'aide sociale et de protection de l'enfance. Ce n'est qu'en cas de refus délibéré des parents de s'associer à cette démarche que pourra être décidée en ultime recours, avant de saisir la justice, une mesure de suspension temporaire des allocations familiales pour trois mois. Les sommes bloquées seront restituées une fois la situation rétablie.

Notre attention s'est également portée sur **la vision du métier de CPE par l'équipe de direction**. En effet, un nombre croissant de collègues sont perçus comme des exécutants et cantonnés dans des activités dictées par certains chefs d'établissement. Une situation qui engendre des frustrations mais aussi des conflits néfastes au bon climat de collaboration indispensable. La concertation et le bon sens ne sont pas incompatibles avec une autorité ferme et bienveillante.

C'est d'ailleurs à l'occasion de **l'élaboration des emplois du temps** que l'on assiste aux assauts les plus fantaisistes. Il faut rappeler que **l'ARTT**, depuis sa mise en place, a donné lieu à des interprétations multiples et variées. Cependant, le texte ne permet pas n'importe quoi au prétexte d'annualisation du temps de travail. Force est de constater que la confusion entre autorité et autoritarisme devient une caractéristique du management dans les collèges et lycées de l'académie, souvent au détriment des usagers.

**La diminution continue du contingent de postes mis aux concours** est plus qu'inquiétante, elle traduit une volonté de « précarisation » de nos métiers. Les premiers signes sont déjà visibles dans certaines académies (Rennes, Bordeaux) où les CPE absents de façon réglementaire sont systématiquement remplacés par des Assistants d'Education. Ces derniers assurent les fonctions sans supplément de salaire et sont soumis à une pression telle qu'ils

s'acquittent docilement de leurs tâches sans demander leur reste. Le maître mot demeure « économie », quelles qu'en soient les conséquences.

Quant au **Conseil Pédagogique** (né d'une idée louable : celle de favoriser la concertation entre les professeurs), il comporte tous les ingrédients de nature à casser la dynamique des équipes pédagogiques. « Une grande latitude est laissée aux établissements, dans le cadre de leur autonomie, pour la mise en œuvre de la loi, tant en ce qui concerne la composition du conseil pédagogique que pour ses attributions ». Cela signifie en d'autres termes que des experts choisis par le chef d'établissement pourront « notamment coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires ». Dans ce dispositif, le CPE choisi (s'ils sont plusieurs dans l'établissement) pourrait désavouer le travail collectif, indispensable, de l'équipe d'éducation et se trouver en porte-à-faux avec ses propres collègues CPE. La tentation d'y introduire des personnes extérieures aux équipes pédagogiques, d'éducation et de direction n'est pas à exclure. Et toutes les dérives sont dès lors possibles.

**Le « Manifeste pour le métier de CPE »** est un texte à vocation nationale, par lequel les CPE tiennent à réaffirmer les principes fondamentaux qui légitiment un métier reconnu par tous les acteurs et devenu indispensable au fonctionnement du service public d'éducation.

Alors que le Ministère de l'Education exprime sa volonté (présentée dans plusieurs documents ou lors de diverses réunions publiques) d'une grave remise en cause des textes régissant la fonction de Conseiller Principal d'Education, les CPE entendent prendre la parole sur leur métier pour en préciser les enjeux et signifier leur opposition à sa dénaturation. Les intentions ministérielles ne répondent ni aux attentes des élèves, ni aux souhaits des équipes pédagogiques, et encore moins aux aspirations professionnelles des CPE.

Les CPE considèrent que **toute forme d'intégration à l'équipe de direction constituerait une régression profonde**, mettant en cause la nature de leur fonction, sa dimension éducative ainsi que son apport à l'autonomie des collégiens et des lycéens.

**Thierry Montanus, responsable secteur VIE SCOLAIRE**  
**Marie-Pierre RENARD, S1 au collège DILLON 1**

## CAE - CAV

La précarité se généralise à l'Education Nationale. Est-ce une raison pour maltraiter ces personnels qui travaillent à la vie scolaire, à l'administration ou à l'entretien ? Le SNES et le SNASUB ont commencé à mener une lutte pour soutenir ces personnels. Merci d'informer tous les personnels précaires que vous

connaissez qu'ils peuvent s'adresser au 0596 63 63 27 pour reconquérir leurs droits.

Un exemple ? Les contrats successifs qu'on leur fait signer : 26 puis 28 heures....

Un autre ? Les 1000 euros qu'on leur refuse...sous prétexte qu'ils sont fonctionnaires ! Si ce n'était si dramatique, on en rirait !

Personnels taillables et corvéables à merci, nos collègues méritent de découvrir la lutte syndicale.

## Elections aux CA des EPLE

Vous trouverez ci-dessous les résultats des élections aux CA des établissements scolaires.

Les commentaires que nous pouvons en faire sont assez simples :

- d'une part, le SNES et la FSU sont majoritaires tant dans les collèges que dans les lycées. Notre syndicat et notre fédération dépassent le SE et l'UNSA chez les personnels enseignants et de vie scolaire.
- D'autre part, il est frappant de constater le poids des « listes d'union ». C'est la preuve de ce que nous n'avons cessé de dire à tous les responsables du SNES dans les établissements : mieux vaut une liste d'une ou deux personnes, étiquetée SNES que rien. Rien n'interdit de se retrouver en CA avec les représentants de la liste d'union pour voter les mêmes décisions : mais au moins ne renie-t-on pas son appartenance syndicale. Mais surtout, il faut s'interroger sur l'intérêt que certains peuvent avoir à détourner les listes des étiquettes qu'elles pourraient avoir. Qui gagne à semer la confusion sur l'importance des grands syndicats ? Tous ceux qui cherchent à en limiter la portée ! Tous ceux qui cherchent à limiter notre représentativité.
- Enfin, le SNES appartient à la FSU...or depuis quelques mois, la FSU Martinique dispose d'une alternative au SNETAA dans les Lycées professionnels : le SNUEP est créé et fonctionne avec des sections dans plusieurs établissements. Adhérer au SNUEP c'est adhérer à un syndicat dont la pugnacité est la même que celle du SNES et des autres syndicats de la FSU. Si vous connaissez des collègues PLP, et que vous souhaitez leur rendre service, parlez-leur du SNUEP.

**On contacte le SNUEP en lui écrivant à la cité Bon Air, Bâtiment B, route des Religieuses, 97200 Fort-de-France. Tél. 0596 63 63 27 - Responsable Alex LEGENDRI.**

## COLLEGES

Nombre d'établissements	42		Sièges à pourvoir	273
Electeurs inscrits	2274		Sièges pourvus	272
Votants	1823			
Suffrages exprimés	1759			

Organisations syndicales	Voix obtenues	En %	Sièges obtenus	Pourcentage sièges / voix
C.G.T.	7	0.40%	1	0.37%
Divers	113	6.42%	16	5.88%
F.S.U.	80	4.55%	9	3.31%
Listes d'Union	638	36.27%	116	42.65%
Non Syndiqués	33	1.88%	5	1.84%
SE-UNSA Education	316	17.96%	49	18.01%
S.N.E.S.	480	27.29%	65	23.90%
U.N.S.A.- Education	92	5.23%	11	4.04%
<b>SNES+ FSU</b>	<b>560</b>	<b>31,8%</b>	<b>74</b>	<b>27.21%</b>
UNSA + SE UNSA éducation	408	23.19%	60	22.06%

## LYCEES

Nombre d'établissements	13		Sièges à pourvoir	91
Electeurs inscrits	1768		Sièges pourvus	91
Votants	960			
Suffrages exprimés	923			

Organisations syndicales	Voix obtenues		Sièges obtenus	Pourcentage sièges / voix
C.G.T.	93	10.08%	7	7.69%
Divers	82	8.88%	7	7.69%
F.S.U.	112	12.13%	9	9.89%
Listes d'Union	111	12.03%	23	25.27%
Non Syndiqués	0		0	
SE-UNSA Education	32	3.47%	4	4.40%
S.N.E.S.	357	38.68%	28	30.77%
S.N.E.T.A.A.	136	14.73%	13	14.29%
U.N.S.A.- Education	0		0	
<b>SNES + FSU</b>	<b>469</b>	<b>50.8%</b>	<b>37</b>	<b>40.66%</b>
UNSA + SE UNSA éducation	32	3.47%	4	4.40%

## L.P.

Nombre d'établissements	10		Sièges à pourvoir	70
Electeurs inscrits	846		Sièges pourvus	70
Votants	509			
Suffrages exprimés	494			

Organisations syndicales	Voix obtenues		Sièges obtenus	Pourcentage sièges / voix
C.G.T.	159	32.19%	21	30.00%
Divers	0		0	
F.S.U.	0		0	
Listes d'Union	0		0	
Non Syndiqués	0		0	
SE-UNSA Education	23	4.66%	3	4.29%
S.N.E.S.	0		0	
S.N.E.T.A.A.	312	63.16%	46	65.71%
U.N.S.A.- Education	0		0	

*Le bureau du SNES Martinique vous souhaite*  
**UN JOYEUX NOËL !**